



Conseil Communal des Enfants de Brunehaut.

Une expérience de démocratie pour les enfants...

« Les enfants ont un rôle important à jouer dans la vie de leur commune car ils ont des idées à formuler sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent. Demain ce seront eux qui seront à la barre de notre navire. » (*Creccide asbl*).

Memento – Enfants et Parents

En collaboration avec



Les principes de démocratie s'apprennent dès le plus jeune âge et les enfants, eux aussi, méritent d'être entendus et écoutés. Pour cette raison, la Commune de Brunehaut a organisé un Conseil Communal des Enfants depuis 2004.

L'objectif est de réaliser des projets par et pour les enfants.

La prochaine élection aura lieu le mercredi 8 octobre 2025 dans les écoles de l'entité et à l'Administration Communale de Brunehaut.

Une chouette expérience à renouveler !

Tu es en 5^{ème} ou 6^{ème} primaire et tu es intéressé(e) ? Ce livret t'expliquera, ainsi qu'à tes parents, les principes du CCE.

1. Le Conseil Communal des Enfants (C.C.E.), c'est quoi ?



- ° Un projet où deux enfants de 5^{ème} et/ou 6^{ème} primaire par école sont élus par leurs camarades pour faire partie d'un conseil communal.
- ° Un lieu où les enfants élus pourront partager, hors de l'infrastructure scolaire, une certaine expérience de la vie citoyenne.
- ° Un lieu de parole et d'échange d'idées où les enfants pourront apporter leur enthousiasme, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme, exprimer leurs points de vue, confronter leurs opinions, faire connaître leurs idées, participer de façon active à la vie de leur quartier, de leur commune en réalisant des projets.
- ° Un projet où les enfants s'initieront, au fil des réunions, à la prise de la parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres, mais aussi au choix et à la construction d'un projet qui leur est propre.
- ° Un lieu où les élus devront réfléchir ensemble à mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif et effectuer eux-mêmes les démarches permettant sa réalisation (la rédaction et l'envoi d'un courrier, invitation de personnes, mobilisation extérieure, prise de contact avec le Collège Communal, etc.). Les futurs projets que peuvent mettre en place les enfants pourront traiter du droit des enfants, de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement, du travail de mémoire, etc.



- ° Une expérience citoyenne où les enfants apprendront sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires, et qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause.

2. Le C.C.E. ça concerne qui ?

Les filles et les garçons de 5^{ème} et/ou 6^{ème} primaire des écoles situées sur le territoire de Brunehaut et les enfants résidants sur la Commune (de nationalité belge ou française), vont être amenés à poser leur candidature pour être élus par les enfants de la Commune.

Les candidats récoltant le plus de voix seront élus et représenteront leur classe ainsi que tous les enfants de la Commune au sein du C.C.E.

Les enfants qui poseront leur candidature devront avoir un accord écrit de leurs parents (voir annexe).

2.1 A quoi tu t'engages ?

- A être présent à chaque moment du conseil (réunions de préparation, activités,...) **1 ou 2 mercredis par mois**, après l'école, durant toute l'année scolaire.
- A défendre des idées citoyennes et de démocratie.
- A être à l'écoute des idées et des réflexions des autres enfants.
- A te concerter avec les autres représentants.
- A décider et choisir en veillant à agir dans l'intérêt général de la commune.

2.2 Tu veux être candidat(e) ?

° Si tu souhaites être élu(e), **il est indispensable que tes parents acceptent ton choix**. Tu dois être de nationalité belge ou française de cinquième ou sixième primaire habitant la Commune de Brunehaut et/ou fréquentant une école de Brunehaut !

° Si tu obtiens leur accord, tu poseras **ta candidature** auprès de l'animatrice ou auprès de ton directeur **au plus tard le 19 septembre**, au moyen du talon d'inscription qui se trouve à la fin de ce **formulaire** et d'un courrier reprenant **5 de tes projets** à défendre si tu es élu(e).

Tu devras **fournir ta photo** pour la remettre à la Commune avec le formulaire requis.

(si tu es scolarisé dans la Commune, ta photo sera prise à l'école)

° Tu pourras, dès lors, commencer ta campagne électorale dans ton école en accord avec la Direction et ton Instituteur/institutrice, en organisant de petites réunions, une campagne d'affichage au tableau prévu à cet effet, afin de faire connaître aux autres les causes que tu essayeras de défendre si tu es élu(e). Propose tes idées, explique tes projets, pour convaincre tes camarades de voter pour toi.

Elle se fera également à l'Administration Communale et via le compte Facebook de la Commune !

La liste électorale reprenant tous les candidats du CCE ainsi que les affiches électorales seront affichées dans ton école **dès le 29 septembre et jusqu'à la date de l'élection le 8 octobre**.

La Campagne Electorale se fera donc du 29 septembre au 8 octobre.

3. L'élection.

3.1. L'élection.



° Les élèves de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaire vont élire le 23 octobre, un ou deux représentants de leur école ou des enfants résidents qui seront élus au sein du C.C.E.

° L'élection sera organisée par l'animatrice, l'Echevin et le corps enseignant au sein des écoles et au sein de la Commune.

° **Le mandat des enfants sera d'une année.**

Pour le Conseil Communal des Enfants, nous avons besoin de :

- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Communale de Bléharies
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Communale de Guignies.
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Communale de Hollain.
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Communale de Laplaigne.
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Libre Sainte-Marie de Laplaigne.
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Communale de Lesdain.
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Communale de Rongy.
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Communale de Wez.
- **Deux candidat(e)s** pour l'Ecole Libre Saint-Charles de Wez.
- **Deux candidat(e)s** pour les enfants résidents dans la Commune mais ne fréquentant pas les écoles communales ou libres.



3.2 Comment voter ?

- 1) Présente toi au bureau de vote. L'assesseur (c'est la personne qui vérifie que tu t'es bien présenté(e) pour voter) confirmera ton intention de vote et tu recevras ton bulletin de vote en échange.
- 2) Tu te rends alors dans l'isoloir pour y voter .
- 3) Quand tu auras émis ton vote, tu sortiras de l'isoloir et tu viendras placer ton bulletin de vote dans l'urne installée. Si tu as besoin d'aide, demande au président du bureau.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- **Tu peux voter pour un ou plusieurs candidats de plusieurs listes.**
- Lorsque que tu votes, tu « rougis » une, deux cases ou plus dans l'une des listes de ton choix, avec un crayon rouge (pas rose, ni mauve !).
- Si tu ne votes pas, ton vote sera blanc mais c'est ton droit !
- Si tu barres, écris quelque chose sur ton bulletin de vote ou si tu le déchires, ton vote sera nul.
- Si tu te trompes , demande un nouveau bulletin de vote au président du bureau.

4. Les séances du C.C.E.

° Les élus devront prêter serment en présence des membres du Conseil Communal et sous la présidence du Bourgmestre ou d'un Echevin délégué à cet effet.

° A partir de cette date, les élus (1 par classe de 5^e et 1 par classe de 6^e) se réuniront **1 à 2 fois par mois**, le mercredi après-midi, au sein d'un local communal. Ils auront **jusqu'en juin 2026** pour construire et mener des projets qui leur tiennent à cœur.

° Les réunions C.C.E. auront lieu sous la conduite de l'animatrice responsable et de l'Echevin de la Jeunesse.

° Les parents seront responsables au niveau des transports, pour amener et rechercher leur enfant pour les séances mensuelles du C.C.E. ainsi que pour d'éventuelles activités extérieures qui seront organisées dans le cadre du C.C.E.

° **A titre d'exemple, voici quelques projets du C.C.E. réalisés ces 2 dernières années :**

- Participations aux manifestations patriotiques des 8 mai, 21 juillet, 3 septembre et 11 novembre.
- Intergénérationnel : participation à l'élaboration d'un calendrier destiné aux aînés de la Commune et distribution en porte à porte.
- Représentation en picard lors d'un repas au profit des personnes âgées isolées.
- Construction de nichoirs et de mobilier extérieurs à partir de palettes.
- Création d'une vidéo sur le harcèlement en collaboration avec Infor'Jeunes.

Pour tout renseignement :

Administration Communale de Brunehaut
Rue Wibault Bouchart, n° 11
7620 Bléharies (Brunehaut).



Céline Wilmotte,
Secrétaire C.C.E.
069/36.29.78

celine.wilmotte@commune-brunehaut.be



**Carrefour Régional et Communautaire
de la Citoyenneté et de la Démocratie**



Autorisation Parentale

A remettre au plus tard le 19 septembre

Je soussigné/e(nom) père / mère / tuteur * de
.....(nom, prénom du/de la candidat/e) autorise
mon fils / ma fille * à s'inscrire comme candidat/e à l'élection du Conseil Communal des
Enfants de la Commune de Brunehaut qui aura lieu le **mercredi 8 octobre**, au sein de
chaque implantation scolaire primaire de l'entité (communale et libre), ainsi qu'à
l'Administration Communale.

Je m'engage, dans la mesure du possible, à lui permettre d'être présent/e à l'endroit où se
tiendront les réunions du Conseil, en temps et heure, soit le mercredi après-midi.

** Barrez la mention inutile.*

P.S. : Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Date :/...../ 2025. Signature :

Le/la Candidat(e) :

Nom et Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Contact téléphonique :

Adresse mail :

Nationalité : F M

Ecole fréquentée :

Classe :

CCE 2025-2026 Mes 5 projets





PROTECTION DES DONNEES
ET AUTORISATION DE DROIT A L' IMAGE

Je soussigné

responsable légal de.....

Né(e) le

- Autorise/n'autorise* pas les autorités communales de Brunehaut à conserver et utiliser les données à caractère personnel transmises à l'Administration lors de l'inscription de mon enfant, dans le cadre des communications et activités du Conseil Communal des enfants. En aucun cas, elles ne seront utilisées à des fins autres que celles-ci et elles seront conservées le temps nécessaire à la gestion de l'activité.
- **AUTORISE** les autorités communales de Brunehaut à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications , quel qu'en soit le support (papier, vidéos, site internet, articles de presse,...) si ce dernier concerne le Conseil Communal des Enfants et ses activités.

DATE ET SIGNATURE :

*Biffer la mention inutile

Note relative au Règlement Général de Protection des données.

« Conformément au Règlement Général de Protection des Données du 27 avril 2016 UE 2016/679 et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous êtes informés que le service jeunesse de la Commune de Brunehaut traite les données à caractère personnel contenue dans le formulaire d'inscription ainsi que dans ses annexes à la seule fin du bon déroulement des activités lors du CCE. Les données y afférentes seront conservées durant la durée du CCE et seront ensuite détruites. Vous pouvez à tout moment et sur demande écrite modifier ou supprimer les données enregistrées .

La Commune de Brunehaut utilisera les informations personnelles fournies uniquement pour vous contacter dans le cadre des activités organisées. Elles ne sont pas transmises à des tiers, sauf en cas d'intervention médicale nécessaire.

Les représentants légaux ont la possibilité d'exercer leurs droits consacrés par le Règlement Générale de Protection des données :

- ✓ soit par courrier : rue Wibault Bouchart 11, 7620 Bléharies à l'attention du service jeunesse et du DPO
- ✓ soit par email : dpo@commune-brunehaut.be